



Souvent passée sous silence, la violence à l'encontre des femmes est encore tolérée dans diverses sociétés du monde. Source : photos et fonds d'écran haute définition. Chaque année, la Journée internationale de la femme est célébrée le 8 mars pour se féliciter des réalisations accomplies en matière d'égalité des sexes pour les femmes et les filles. Cette Journée permet également de mettre en évidence les lacunes persistantes que l'on peut observer dans ce domaine dans le monde entier. Cette année, la campagne a pour thème « Une promesse est une promesse : il est temps de passer à l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

Une promesse est une promesse. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont la plupart des pays de la Région sont signataires, engage les États Membres à assurer aux femmes un accès équitable aux services de santé génésique et à protéger les femmes et les filles de la violence, des mariages précoces et des pratiques nocives comme les mutilations sexuelles féminines.

Selon l'article 12 de la Convention, « les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine des soins de santé en vue de leur assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les moyens d'accéder aux services médicaux, y compris ceux qui concernent la planification de la famille », et ils « fourniront aux femmes pendant la grossesse, pendant l'accouchement et après l'accouchement, des services appropriés et, au besoin, gratuits, ainsi qu'une nutrition adéquate pendant la grossesse et l'allaitement ».

Dans la Région, la pauvreté, l'analphabétisme, la faiblesse des systèmes de santé, les conflits armés et les insurrections, la malnutrition, les grossesses précoces et l'inégalité des sexes sont autant de facteurs contribuant à limiter l'accès et le droit des femmes et des filles à la santé.

On constate que l'accès des femmes aux soins obstétricaux et aux autres services diffère sensiblement d'un pays à l'autre, ce qui est confirmé par les variations importantes du ratio de mortalité maternelle, qui est de 1 000 décès pour 100 000 naissances en Somalie et de 14 pour 100 000 au Koweït, et ce bien que l'on dispose de solutions en termes de soins de santé pour éviter les décès dues aux complications liées à la grossesse. Une femme qui donne naissance à un enfant en Somalie a autant droit à un accouchement sûr qu'une femme vivant au Koweït. La Journée internationale de la femme nous rappelle que certaines femmes risquent leur vie en accouchant car elles n'ont pas accès à la technologie et aux soins de santé nécessaires à leur sécurité. Dans la Région, près d'un million de mères et d'enfants meurent chaque année de causes en grande partie évitables.

Le cinquième objectif du Millénaire pour le développement (OMD), qui vise l'amélioration de la santé maternelle, et la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la santé de la femme et de l'enfant sont des initiatives mondiales importantes, qui s'appuient sur les précédents engagements des pays et des partenaires pour renforcer les droits à la santé des femmes. Les ministres de la Santé de la Région ont récemment accru leur engagement en vue de faire de la santé de la mère et de l'enfant une priorité et d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD 4 (réduire la mortalité infantile) et 5 (déjà évoqué ci-dessus), au cours de la réunion de haut niveau pour sauver les vies des mères et des enfants. Cette réunion s'est notamment conclue par la Déclaration de Dubaï, qui fait état des inégalités croissantes au niveau de l'accès des populations vulnérables aux services de base et prend acte de l'engagement des pays à mettre en œuvre une série de mesures destinées à améliorer la santé de la mère et de l'enfant, élément essentiel à la réalisation des objectifs pour le développement.

L'OMS se félicite des progrès accomplis en faveur de la santé des femmes, mais reconnaît que le chemin est encore long avant que toutes n'en bénéficient. L'OMS continue de faire de la santé de la femme une priorité et d'aider les États Membres à garantir le droit à la santé de toutes les femmes et les filles.

Toute femme ou fille, et tout homme ou garçon, a droit à l'intégrité et à la sécurité physique, et a le droit de vivre sans qu'on lui inflige un traitement ou châtement cruel, inhumain ou dégradant. La Journée internationale de la femme nous amène à réfléchir sur la situation des femmes et des filles à qui ces droits sont niés.

Liens connexes

[Discours du Directeur général](#)

[Réunion de haut niveau pour sauver les vies des mères et des enfants dans la Région de la Méditerranée orientale ; accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD 4 et 5](#)

[Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)

[Déclaration conjointe OMS/ONUSIDA/ONU Femmes/UNFPA](#)

Saturday 17th of May 2025 11:55:27 AM